

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01751 Numéro SIREN : 822 767 364 Nom ou dénomination : 3B3G
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 9121

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl 3B3G</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>8 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 35502 VITRE CEDEX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 2 2 7 6 7 3 6 4 0 0 1 8</u>		Néant ☐ *				
09121		Exercice N clos le, 31/12/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 000	AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	132 683	AU	72 758	59 926
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	100 625	CV		100 625
	Créances rattachées à des participations	BB	35	BC		35
	Autres titres immobilisés	BD	99 879	BE		99 879
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	338 222	BK	72 758	265 464
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	7 869	BU		7 869
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	-237	BW		-237
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	28 931	BY		28 931
	Autres créances (3)	BZ	296 660	CA		296 660
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
ACTIF CIRCULANT I	Disponibilités	CF	646 121	CG		646 121
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 879	CI		3 879
	TOTAL (III)	CJ	983 223	CK		983 223
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 321 445	IA	72 758	1 248 687
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
	Clause de réserve de propriété *		Immobilités :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Sarl 3B3G		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	403 213	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	95 340	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	608 554	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	131 996	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	131 996	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	266 841	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	103 289	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	4 800	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	19 680	
	Dettes fiscales et sociales			DY	93 841	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	19 686	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	508 137		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 248 687		
RENVUITS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	365 412
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sarl 3B3G

Néant ☐ *

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	13 561	FB		FC	13 561		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	575 762	FH		FI	575 762		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	589 323	FK		FL	589 323		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 542		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	100		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	22		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	590 987	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	21 227	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-7 869	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	121 769	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 472	
	Salaires et traitements *						FY	237 964	
	Charges sociales (10)						FZ	89 839	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	24 783	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	489 188	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	101 800		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 535	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 535	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 757	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	3 757	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-222		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	101 578		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

13

Désignation de l'entreprise <u>Sarl 3B3G</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	8 608	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	45 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	53 608	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	1 051	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	33 286	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	34 337	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	19 271
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	25 508
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	648 130
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	552 790
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	95 340
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières					HY		
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *					HP		
				- Crédit-bail immobilier							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX	1 000
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D du CGI)								RD	
	(9)	Dont transfert de charges								A1	100
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	77 448	A2		80 056	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	2 608	Obligatoires	A9	77 448		
				dont cotisations facultatives Madelin	A7	2 608					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
LECLERC DON								1			
AMICALE SAPEURS POMPIERS DON								50			
LE COMBAT DE DELPHINE DON								1 000			
Cession 2182000000-15-MASTER BENNE FF-								10 735			
Cession 2182000000-14-MASTER RENAULT F								12 551			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise		Sar1 3B3G		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	5 000	KE	
	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	53 127	KW	
		Matériel de transport *		KY	103 104	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 369	LC	
Emballages récupérables et divers *		LE		LF			
Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
Avances et acomptes			LK		LL		
TOTAL III			LN	160 600	LO		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
	Autres participations			8U	92 651	8V	18 008
	Autres titres immobilisés			1P	99 879	1R	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	
	TOTAL IV			LQ	192 530	LR	18 008
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	358 130	ØH	19 340

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	5 000
	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	53 127	MO
		Matériel de transport	IV		MP	28 041	MQ	75 064	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 208	MT	4 493	MU
Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
TOTAL III			IY		NG	29 248	NH	132 683	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations			IO		ØX	10 000	ØY	100 660
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	99 879
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
	TOTAL IV			I3		NJ	10 000	NK	200 538
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	39 248	ØL	338 222

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sarl 3B3G Néant ☒ *

Exercice N clos le 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

1

Désignation de l'entreprise Sarl 3B3G

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	23 974	QE	5 235	QF		QG	29 208
	Matériel de transport	QH	26 108	QI	18 896	QJ	4 754	QK	40 250
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 854	QM	653	QN	1 208	QO	3 299
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	53 936	QV	24 783	QW	5 962	QX	72 758
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	53 936	ØP	24 783	ØQ	5 962	ØR	72 758

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4	N5	N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT	RU	RV
Autres immobilisations corporelles	N7		N8		P6		P7		P8	P9	Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB	SC	SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6	Q7	Q8
Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2	S3	S4
Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9	T1	T2
Inst. techniques nat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7	T8	T9
Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5	U6	U7
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8	W9	X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM				NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Sarl 3B3G

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	131 996	5W		5X		5Y	131 996
TOTAL II		5Z	131 996	TV		TW		TX	131 996
sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	131 996	UB		UC		UD	131 996
Dont dotations et reprises				- d'exploitation	UE	UF			
				- financières	UG	UH			
				- exceptionnelles	UJ	UK			
				Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : Sarl 3B3G

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	35	UM		UN 35
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW
COURANTS	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	28 931	28 931		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	VM				
		VB	2 181	2 181		
		VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC	166 313	166 313		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	128 166	128 166		
	Charges constatées d'avance	VS	3 879	3 879		
	TOTALUX		VT 329 505	VU 329 470	VV 35	
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
		VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	44 000	44 000			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	222 841	84 917	137 925		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 680	19 680			
Personnel et comptes rattachés		8C	53 513	53 513			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 563	20 563			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 485	6 485			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 280	13 280			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	103 289	103 289			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension le titres)		8K	19 686	19 686			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALUX		VY	503 337	VZ 365 412	137 925		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL 35 994		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	79 076	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

14

Désignation de l'entreprise : Sarl 3B3G

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)ET ☐Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

deduction du resultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	95 340			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB				
	Amendes et pénalités	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ					
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	26 108		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
							WN		
							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								WQ	1 000
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y1	
								Y3	
						TOTAL I	WR	122 448	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT		
particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WU		
		- imposées aux taux de 0 %						WV		
		- imposées aux taux de 19 %						WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs						WW		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						XB			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								WZ		
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)								XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement*								XD		
abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		
	ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	417	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				YG	600
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{	bénéfice (I moins II)	XI	121 431	XH	1 017
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	{	déficit (II moins I)	ZL		XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	121 431	XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



3B3G
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 rue Pierre et Marie Curie
35500 VITRE
822 767 364 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
De l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 95 340 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 95 340 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « autres réserves » 4 660 euros
S'élevant ainsi à 398 553 euros

Les sommes distribuables
S'élevant ainsi à 100 000 euros

A titre de dividendes aux associés 100 000 euros
Soit 10,00 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 11 mars 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

30 000,00 euros, soit 3,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

40 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

10 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

